

Chancy-Pougny: Concession renouvelée pour la société des Forces Motrices

La Société des forces motrices de Chancy-Pougny, à la frontière franco-genevoise, pourra poursuivre ses activités jusqu'au 8 avril 2061. Le Département fédéral de l'énergie et de l'environnement (DETEC) a donné son feu vert au renouvellement de la concession. La décision a été prise en accord avec les autorités genevoises et françaises. Les parts à la puissance et à l'énergie électrique produite seront attribuées pour 64,6 % à la Suisse et 35,4 % pour la France. L'usine devra procéder à une série de rénovations et de transformations dans un délai de vingt ans. Le débit turbinable sera augmenté à quelque 620 m³/s après le remplacement des groupes turbines alternateurs. D'autres mesures, dont la construction d'une passe à poissons, devront être prises dans un délai de six ans. L'essentiel des requêtes des deux associations de pêche opposées au renouvellement de la concession ont pu être prises en compte, a indiqué lundi le DETEC. (ats)